

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n°094/2026
Autorisant l'installation d'un échafaudage rue Jean Jaurès

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu le code de la voirie routière,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la délibération n°01-59-06/2025 du 17/06/2025 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Vu la demande de monsieur Gino MARTIN de l'entreprise MC TOITURE – 11 rue de la Pointe Marguerite 77500 Chelles, pour l'installation d'un échafaudage devant le 15 bis rue Jean Jaurès, pour la réfection de la toiture à l'identique.

ARRETE

Article 1 : Du 22/06/2026 au 04/07/2026, un échafaudage sera installé devant le 15 bis rue Jean Jaurès.

Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4 : le bénéficiaire s'acquittera d'une somme de cinquante et un euros et quarante-deux centimes (51,42€) à l'ordre de la trésorerie publique

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur Gino MARTIN de l'entreprise MC TOITURE

Fait à Crégy-lès-Meaux le 09/06/2026

Par délégation,

Mme Nathalie DURONT

4^{ème} Adjointe au Maire déléguée à l'aménagement
Transition écologique et biodiversité

